



Commune 013/ATTENSCHWILLER

Mairie d'Attenschwiller
3 rue Charles-de-Gaulle
68220 ATTENSCHWILLER

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2025

013/ATTENSCHWILLER

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	276	80	22 080	56,57	1 249 065	11,00	13 739 721
Prés	105	80	8 400	56,57	475 188	11,00	5 227 068
Vergers	39	80	3 120	56,57	176 498	11,00	1 941 482
Vignes	3	200	600	56,57	33 942	12,00	407 304
Forêt	15	7	105	56,57	5 939	20,00	118 797
Landes	1	5	5	56,57	282	5,00	1 414
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Jardins	4	300	1 200	56,57	67 884	11,00	746 724
Totaux	443		35 510		2 008 798		22 182 510

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 7 759 €

Argent de chasse versé en 2024 : 0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 7 759 €

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

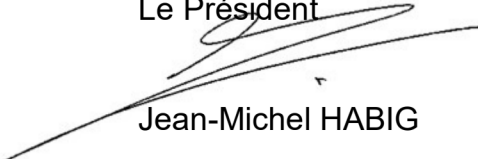
En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG